

Edito



Nous appelons de nos vœux, un « Vendôme de la Justice » !

Nous sommes tous conscients des nombreux dysfonctionnements que recouvre notre organisation judiciaire : des procédures longues et onéreuses, difficilement lisibles, qui créent une justice lente et complexe; une justice qui manque de moyens et, de ce fait, ne peut remplir l'ensemble de ses missions ; une justice qui, à l'évidence, a besoin de se recentrer sur ses missions essentielles. Le projet de loi *Modernisation de la justice du XXI^{ème} siècle*, adopté par l'Assemblée nationale le 24 mai dernier, entend améliorer cette situation, en rendant la justice plus indépendante, plus efficace, moins complexe et plus lisible.

La volonté du Gouvernement de consolider l'indépendance de la justice et d'inscrire ces pratiques au niveau adéquat dans la hiérarchie des normes est incontestable. Ainsi, il est notamment proposé de supprimer la nomination des procureurs généraux en conseil des ministres. On ne peut qu'approuver cette mesure mais sera-t-elle suffisante ? Nous en doutons.

On soulignera par ailleurs quelques mesures de bon sens qui résolvent des problèmes et répondent à des besoins réels. Par exemple, améliorer l'accès à la justice par le justiciable, tout en l'incitant à privilégier les modes alternatifs de traitement. La création d'un service d'accueil unique facilitera ainsi l'accès au juge à celles et ceux de nos concitoyens qui n'ont pas toujours la culture juridique indispensable pour comprendre toutes les subtilités de notre organisation judiciaire, particulièrement complexe.

L'un des axes forts du projet de loi porte sur l'action de groupe. Il lui donne un socle procédural commun en matière de discrimination, de discrimination au travail, mais également de santé, d'environnement et de données numériques. Néanmoins, ces procédures auraient pu être mieux encadrées si nous avions été entendus, ce que nous regrettons.

Le projet de loi est également consacré à la justice consulaire et au droit des entreprises en difficulté. Sur ce point, nous nous félicitons qu'un amendement du groupe UDI ait été adopté afin de supprimer la réduction drastique de la durée du plan de sauvegarde à cinq ans au lieu de dix, et à sept ans au lieu de quinze lorsque le débiteur est un agriculteur.

Enfin, le groupe UDI est en total désaccord sur deux points essentiels. En premier lieu, nous nous sommes opposés à la suppression des tribunaux correctionnels pour mineurs. En second lieu, nous nous sommes également opposés à l'ensemble des mesures qui auront pour conséquence de transférer certaines compétences aux officiers de l'état civil (PACS, changement de nom...). Dans le contexte actuel de baisses drastiques des dotations de l'Etat à nos collectivités, nous devons éviter toute mesure qui représenterait une charge supplémentaire pour les communes.

Le groupe UDI n'a cessé de le répéter au cours de cette législature : les dysfonctionnements qui affectent en profondeur notre système judiciaire ne sauront se résoudre par des ajustements à la marge et des réformes de procédure. Nous appelons de nos vœux, un « Vendôme de la Justice » !

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe UDI s'est abstenu sur ce texte.

Stéphane DEMILLY, Député de la Somme

Questions au Gouvernement

« La France, dont le silence est devenu coupable, doit maintenant convaincre ses partenaires européens de renouer avec les valeurs fondatrices de l'Europe. Pour ce faire, elle se doit de défendre la mise en œuvre d'une véritable politique migratoire et d'asile commune. Cela implique de disposer de garde-côtes européens pour protéger notre espace commun, de procéder au recensement de nos besoins démographiques et économiques au niveau européen et d'assurer la convergence entre les différents systèmes de traitements des demandes d'asile. Mr. le Premier ministre, la France est-elle prête à défendre enfin une telle initiative ? »
Franck REYNIER (Drome), 15 juin.

« Aujourd'hui, vous choisissez d'offrir des bourses de mille euros aux élèves en décrochage scolaire. Au lieu de ces primes à l'école buissonnière, la lutte contre le décrochage devrait passer par des actions de prévention sérieuses et un accompagnement dès l'école primaire, en assurant notamment la maîtrise de la lecture et de l'écriture pour tous (...) Enfin il faudrait développer l'apprentissage pour réintégrer les jeunes dans un parcours de formation. Mme la ministre, quand allez-vous abandonner l'idéologie du saupoudrage pour vous attaquer enfin aux véritables maux de l'école et proposer de véritables réformes de fonds pour notre système éducatif ? »
Rudy SALLES (Alpes-Maritimes), 15 juin.

« Mr le Premier ministre, notre groupe a toujours répondu présent, sans esprit de polémique, chaque fois que vous avez pris des mesures destinées à assurer la sécurité des Français. C'est dans le même état d'esprit que je vous pose la question suivante : êtes-vous prêt, comme nous l'avions demandé, à prendre des mesures fortes de restriction des libertés, allant jusqu'à la détention, pour neutraliser les individus qui se trouvent sur notre sol ou qui voudraient rentrer en France, et qui représentent une réelle menace terroriste ? »
Philippe VIGIER (Eure-et-Loir). 14 juin.

En séance...

LE PROJET DE LOI RELATIF A LA TRANSPARENCE, A LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET A LA MODERNISATION DE LA VIE ECONOMIQUE

Ce projet de loi, dit SAPIN II, contient **plusieurs mesures distinctes et hétéroclites** :

★ **Lutte contre la Corruption**

- Pour faciliter la poursuite d'entreprises en cas de corruption transnationale, le texte crée une infraction: "trafic d'influence d'agent public étranger".
- Création d'une "Agence française anticorruption" (AFA) chargée de contrôler la mise en place de programmes anti-corruption dans les entreprises dépassant 500 salariés et au chiffre d'affaires supérieur à 100 millions d'euros.
- Les personnes exerçant une fonction publique, condamnées pour corruption, feront l'objet d'une peine complémentaire d'inéligibilité.

★ **Lanceurs d'alerte**

Le texte pose les jalons d'un statut du lanceur d'alerte, à la protection renforcée.

★ **Lobbying & Vie politique**

- Création d'un répertoire numérique des "représentants d'intérêt". Les lobbyistes devront s'y enregistrer pour rencontrer ceux qui participent à la fabrication de la loi. Ils devront divulguer le nom de leurs clients et transmettre tous les six mois des bilans financiers liés à leurs activités.
- Partis et candidats aux élections devront faire la transparence sur l'origine et les montants de leurs emprunts.

★ **Transparence des entreprises et rémunérations**

- les assemblées générales d'actionnaires devront donner leur feu vert aux rémunérations des dirigeants.
- Obligation de reporting financier public par pays pour les multinationales, sous certaines conditions. Celle-ci n'entrera en vigueur qu'après l'adoption d'une directive européenne similaire, attendue d'ici fin 2017.

★ **Moyens de paiement**

- Validité des chèques réduite de un an à six mois au 1er juillet 2017
- Possibilité d'affecter une partie du livret de développement durable (LDD) à l'économie solidaire.
- Publicité interdite pour les sites internet proposant des instruments financiers très risqués interdite.

★ **Microentreprises et artisanat**

- Les auto-entrepreneurs dépassant le plafond autorisé de chiffre d'affaires pourront garder leur statut deux ans, sous conditions.

★ **Transparence dans l'agroalimentaire**

- Interdiction pour sept ans de la vente des contrats laitiers entre producteurs et industriels.
- Les entreprises ne publiant pas leurs résultats risqueront une astreinte financière de 2% du chiffre d'affaires journalier.

Vu du Groupe UDI...

Par la voix de Charles de COURSON, le Groupe UDI a déploré que ce texte, véritable fourre-tout, soit la **triste mais habituelle illustration de l'absence de cap du Gouvernement**. Toutefois, les dispositions qu'il comporte, aussi minimes soient elles, vont globalement plutôt dans le bon sens. Il en est ainsi

- de **l'encadrement de la rémunération des mandataires sociaux des sociétés en les soumettant à la décision des assemblées générales d'actionnaires**.
- **des mesures de lutte contre la corruption et de protection des lanceurs d'alerte**, même s'il est regrettable que l'alerte ne puisse se rapporter qu'à des faits constituant un risque grave pour la santé publique et l'environnement, ou la sécurité publique. Ce champ nous paraît trop restrictif et aurait mérité d'être élargi.

Quant aux **mesures relatives aux représentants d'intérêts**, même si la **définition des représentants d'intérêts ainsi que la liste des acteurs visés ont été précisées et complétées**, elles relèvent du pur affichage, et ne permettront pas de véritablement améliorer un système qui devrait gagner en transparence.

Concernant les mesures liées à l'agriculture, **nous regrettons que le Gouvernement se soit montré peu réceptif aux nombreuses propositions formulées par le Groupe UDI**. Ainsi, l'amendement sur la décartellisation des centrales d'achat a été balayé d'un revers de main par le ministre Stéphane LE FOLL, pourtant conscient de l'importance des enjeux d'une telle disposition.

Nous notons néanmoins **quelques avancées pour garantir une plus grande transparence des relations commerciales entre producteurs, industriels et distributeurs**, traduisant notamment les préconisations du rapport de Thierry Benoit et d'Annick Le Loch sur l'avenir des filières d'élevage. Nous saluons ainsi l'adoption de plusieurs de nos amendements, visant à renforcer les pénalités contre les pratiques commerciales abusives de la grande distribution, à prévoir la publication des abus, à mieux contrôler la répartition des marges au niveau européen, et à supprimer les pénalités pour retard de livraison imposées aux industriels en cas de force majeure. Pour autant, **nous déplorons que la refonte de la LME, annoncée depuis plusieurs mois par le Gouvernement, n'ait pas eu lieu, alors que la crise agricole se poursuit et que les revenus de beaucoup d'agriculteurs sont négatifs**.

Pour l'ensemble de ces raisons, le Groupe UDI s'est abstenu sur ce texte.

BREXIT : les Députés UDI appellent le Président de la République à ne pas "rester passif" sur l'avenir de l'Europe

Les députés UDI exhortent François Hollande à ne pas "rester passif" pour l'avenir de l'Europe, et à "proposer un nouveau cap", quelle que soit l'issue du référendum de jeudi 23 juin au Royaume-Uni, dans une lettre ouverte en date du 17 juin. Voici ci-dessous les principaux extraits :

Monsieur le Président de la République,

Le 23 juin prochain, le Royaume-Uni se prononcera sur son appartenance à l'Union européenne.

En cas de départ, celui-ci porterait un coup très dur à l'avenir de cet ensemble que nos Nations ont mis tant de temps à construire. Il fragiliserait alors l'Europe, politiquement et économiquement, et donnerait du crédit aux adversaires de la construction européenne. En cas de maintien du Royaume-Uni, l'accord obtenu par David Cameron, avec votre aval, s'appliquerait entraînant inévitablement un affaiblissement grave et durable de l'Union européenne.

Quelle que soit la décision du Royaume-Uni, l'Europe est malheureusement d'ores et déjà engagée dans une crise identitaire, culturelle et politique, qui ne fera que s'aggraver. La France ne doit pas subir sans réagir. Elle doit proposer un nouveau cap et redevenir le moteur de la construction européenne, ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être. Vous ne devez pas, une fois de plus, rester passif.

Le groupe Union des Démocrates et Indépendants refuse la fatalité. Il nous faut refonder l'Union européenne et faire revivre l'idéal européen. Il s'agit d'une question de volonté politique. (...)

Nous sommes totalement opposés à la conception de l'Europe à la carte défendue par le Royaume-Uni, et à la tentation du repli sur soi et des égoïsmes nationaux prônée par les extrêmes. Nous croyons que la France doit absolument et rapidement opposer enfin une vision ambitieuse de l'Europe.

Vous avez une responsabilité historique : celle de dire non à une Europe sans autre projet que celui d'un marché unique, celle de faire en sorte que la France soit de nouveau à l'avant-garde de la construction européenne, comme elle a toujours su l'être jusqu'à présent.

Vous devez défendre au nom de la France le choix d'une Europe fédérale avec les pays qui y sont prêts. Il s'agit selon nous de la seule alternative au délabrement de l'Europe. Il s'agit de la dernière chance de relever les défis sécuritaires, culturels, identitaires, économiques, sociaux et environnementaux qui s'offrent à nous.

Pour le groupe UDI, il y a urgence dans quatre domaines sur lesquels nous vous appelons à prendre une initiative diplomatique forte :

- **une politique étrangère et de défense commune**, avec une force d'intervention européenne (...);
- **une politique commune de sécurité intérieure**, avec la création d'une police européenne et un échange permanent automatisé entre les services de renseignements européens ;
- **une politique migratoire et d'asile commune** passant par le recensement, au niveau de l'Europe, de nos besoins démographiques et économiques, par une convergence entre les différents systèmes de traitements des demandes d'asile, par une prise en compte précise des spécificités de chaque Etat, afin qu'ils participent tous à l'effort d'accueil en fonction de leurs capacités, et par la lutte contre l'immigration illégale. (...);
- **la mise en place d'un gouvernement économique** ainsi que la mise en place d'un parlement de la zone euro (...).

Sans cette initiative ambitieuse et courageuse, l'Europe et la France se trouveront encore plus affaiblies et en grand danger. Vous en porterez alors personnellement la responsabilité (...).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre très haute considération.

Philippe VIGIER, Président du Groupe UDI, Thierry BENOIT, Charles de COURSON, Laurent DEGALLAIX, Stéphane DEMILLY, Yannick FAVENNEC, Philippe FOLLIOU, Philippe GOMES, Meyer HABIB, Francis HILLMEYER, Yves JEGO, Jean-Christophe LAGARDE, Maurice LEROY, Hervé MORIN, Bertrand PANCHER, Michel PIRON, Franck REYNIER, Arnaud RICHARD, François ROCHEBLOINE, Maina SAGE, Rudy SALLES, André SANTINI, François SAUVADET, Jonas TAHUAITU, Francis VERCAMER, Patrick WEITEN et Michel ZUMKELLER

En Bref...

Suite aux évènements climatiques survenus début juin et afin d'en tirer toutes les conséquences, Philippe VIGIER, Président du Groupe UDI et Yves JEGO, Député UDI, ont sollicité le Président de l'Assemblée nationale pour que soit créée **une mission d'information sur la prévention et la gestion des crues.**

Dans la presse...

Législatives 2017 : « Il y a actuellement environ 350 circonscriptions qui sont détenues par la gauche et par l'extrême droite. Nous présentons et nous préparons des candidats dans les 350 circonscriptions. Aucun des députés sortant de l'opposition ne me semble avoir démérité. Nous n'avons pas vocation à présenter des candidats UDI contre les sortants Républicains mais lorsque les sortants ne se représenteront pas, au cas par cas on verra quel est le meilleur candidat pour pouvoir se présenter ». **Jean-Christophe LAGARDE – AFP, 8 juin 2016.**

« Cours d'Europe » : **François SAUVADET** vient de déposer une proposition de loi visant à mettre en place des « Cours d'Europe » pour les élèves du primaire et du Collège. « Je pars d'un constat simple : celui d'une réelle méconnaissance de l'histoire et du fonctionnement des missions de l'Union européenne. Ce constat est particulièrement préoccupant, alors que notre continent doit faire à de multiples crises et de nombreux défis pour les années à venir. L'objectif de mon texte est que les jeunes français, citoyens européens en construction, se réapproprient pleinement cette belle idée de la construction européenne en ayant des « cours d'Europe » sans lesquels l'Union, son histoire et ses institutions continueront à rester trop éloignées, trop abstraites lorsqu'ils acquerront le droit de vote. Je veux qu'ils deviennent les principaux acteurs de ce beau projet européen ! ». **Communiqué – 7 juin 2016.**

Collectivités locales : **Philippe Vigier** estime que les annonces de François Hollande lors du Congrès des maires, ne sont pas à la hauteur de la crise grave dans laquelle il a plongé les collectivités territoriales : « La baisse cumulée des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales de 28 milliards d'euros décidée a eu pour effet de paralyser l'investissement local et de contraindre les élus à augmenter les impôts locaux ou à supprimer les services publics. Les collectivités territoriales ne sont pas des variables d'ajustement budgétaires : elles exercent un rôle décisif en faveur de l'investissement et de l'emploi, de la cohésion sociale à travers le soutien aux associations, et de l'efficacité des services publics. Notre groupe estime qu'il doit annuler purement et simplement la baisse de 3,7 milliards de dotations prévue en 2017 ». **Communiqué, 2 juin 2016.**

Chiffres du chômage : **Philippe VIGIER** se réjouit de cette deuxième baisse consécutive du nombre de demandeurs d'emplois. Elle doit toutefois être appréhendée avec une infinie précaution puisque François Hollande a tout mis en œuvre pour faire diminuer artificiellement les chiffres du chômage et a fait le choix de recourir massivement à des emplois précaires et des contrats aidés pour masquer l'ampleur de l'échec de sa politique économique et sociale. **AFP, 25 mai 2016.**

Fan zones : suite à l'incident survenu au Stade de France le 21 mai dernier, **Jean-Christophe Lagarde** a demandé au gouvernement de revoir totalement le dispositif de sécurité de l'Euro-2016, s'inquiétant « des goulots d'étranglement » créés selon lui par les exigences de l'UEFA. Pour le maire de Drancy, « ces mesures ne paraissent pas du tout adaptées, elles risquent d'augmenter le danger plutôt que de le diminuer ». **AFP, 23 mai 2016**

Questions au Gouvernement

« Les agriculteurs font aujourd'hui face à une épreuve terrible en raison de l'épisode exceptionnel de crue qui vient de frapper notre pays. L'Île-de-France est particulièrement touchée. Quand allez-vous prendre l'arrêté de calamité agri-cole tant attendu dans notre pays, et quelles mesures comptez-vous mettre en place pour les agri-culteurs qui ne sont pas éligibles au fonds national de gestion des risques en agriculture ? Je pense notamment aux agriculteurs qui doivent assurer eux-mêmes leurs récoltes, mais qui n'ont pas les moyens de prendre une assurance privée ». **Arnaud RICHARD (Yvelines), 7 juin.**

« Au-delà de la compassion, de la solidarité et du travail formidable accompli par les bénévoles, ainsi que par les services publics, nous avons besoin de comprendre ce qui s'est passé, le long du Loing et à Paris. C'est pourquoi, le groupe UDI va déposer auprès du président de l'Assemblée une demande de création d'une mission d'information parlementaire, afin que l'information concernant ces événements puisse être partagée ». **Yves JEGO (Seine-et-Marne), 7 juin.**

« Madame la ministre, allez-vous prendre une décision permettant à l'ensemble des ouvriers d'État d'avoir à nouveau un statut porteur d'espoir et d'avenir ? Face aux difficultés de fonctionnement rencontrées par les établissements publics, dans quel délai allez-vous demander la levée du moratoire et ouvrir enfin les discussions qui permettront d'éclaircir l'avenir des ouvriers d'État et leurs missions ? » **Francis HILLMEYER (Haut-Rhin), 1^{er} juin.**

« Ces dernières semaines, les libertés républicaines les plus élémentaires ont été bafouées. Des casseurs professionnels qui s'agrègent à certaines manifestations aux bloqueurs de raffineries, la France vit au rythme de groupes activistes déterminés qui entravent les libertés de l'immense majorité de nos concitoyens : liberté de travailler, liberté de circuler, liberté de la presse, liberté, tout simplement, de vivre en sécurité dans son pays. Ces libertés sont devenues autant de paillassons sur lesquels un certain nombre de groupuscules et de syndicats s'essuient ostensiblement les pieds. Mr. le Premier ministre, que comptez-vous faire pour rétablir les libertés républicaines essentielles qui fondent notre démocratie ? **Philippe GOMES (Français établis hors de France), 31 mai.**